



Brullioles

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2010

Auberge

Afin d'honorer les factures des entreprises, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux collectivités de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. En conséquence, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à procéder au mandatement des diverses factures arrivées après le 18 décembre 2009.

Un bail commercial a été établi entre la commune de Brullioles et la société AMARIECO, future gestionnaire de l'auberge. De plus, une convention entre les deux parties va être mise en place pour la mise à disposition gratuite de la licence IV, celle-ci restant la propriété de la commune.

Aménagement de la Place Neuve

Afin de mener à bien ce projet, il a été décidé de consulter un spécialiste de l'aménagement urbain pour aider le conseil municipal dans sa réflexion.

Concernant cette réalisation, Monsieur le Maire propose de déplacer la cabine téléphonique de moins en moins utilisée. Après concertation avec France Telecom, un nouveau point phone sera installé sous l'abri de la pompe en face de la bascule.

Extension du réseau câblé

Numéricâble a décidé de déployer son réseau câblé fibre optique sur la commune de Brullioles et de l'étendre ainsi depuis la salle des fêtes jusqu'aux hameaux du Gonnet, du Pitaval, du Grand Pitaval. Les travaux seront réalisés lors du premier semestre 2010.

Conseil Municipal d'Enfants

Un conseil municipal d'Enfants va être mis en place à l'intention des élèves de cm1, cm2 et 6^{ème} de la commune, répondant à un souhait du Conseil Municipal adultes qui voudrait associer les jeunes de la commune à la vie publique en leur permettant d'exprimer leurs idées, leurs réflexions et en leur donnant les moyens de les concrétiser.

Seront électeurs tous les enfants habitant Brullioles âgés de 10 à 12 ans (nés en 1998, 1999 et 2000). Pourront être candidats tous les garçons et les filles volontaires de cette tranche d'âge, le nombre de conseillers est fixé à 9, un seul élu par famille, la durée du mandat sera de deux ans et il n'y aura pas de maire élu au sein du Conseil Municipal d'Enfants.

Une réunion d'information (parents et enfants) est prévue le **vendredi 12 février 2010 à 18h00 à la salle des fêtes.**

Informations diverses

◆ **Collecte des ordures ménagères Rue sous les Œufs**

La Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais a mis en service courant décembre 2009 un nouveau véhicule pour la collecte des ordures ménagères d'une capacité supérieure à l'ancien donc plus long. Il lui est donc impossible d'emprunter la Rue Sous les Œufs. Les riverains sont invités à déposer leurs sacs soit vers la croix rue du Mont Pothu, soit devant la salle des fêtes ou encore à la déchetterie en bas de la salle des fêtes. La Municipalité remercie l'ensemble des riverains pour leur compréhension.

◆ **Réunion des classes en 0**

Afin de préparer la fête des classes en 0 qui aura lieu le samedi 1^{er} mai 2010, une réunion est organisée le **samedi 6 février 2010 à 10h30 à la salle des associations.**

◆ **Manifestations**

Samedi 20 février	Repas de la société de chasse
Ven 5, sam 6 et dim 7 mars	La Troupe du Pothu représentations théâtrales
Ven 12, sam 13 et dim 14	
Vendredi 19 mars	Spectacle école et Soirée Association des Parents d'élèves
Samedi 20 mars	Repas de la FNACA

